

# La Santé Mentale des jeunes

Guide pratique à l'attention des Élus du Gard



## Édito

### La santé mentale - de quoi parle-t'on ?

- Parler de santé mentale c'est avant tout parler de santé.
- La santé mentale évolue en permanence.
- La santé mentale concerne tout le monde.

### Focus - la santé mentale des jeunes.

- Les dynamiques de l'adolescence.
- L'attention aux signes de troubles psychiques chez les adolescents.
- Les facteurs de risques de la santé mentale des jeunes.
- En quelques mots : les principaux troubles psychiques touchant les jeunes.

### La santé mentale des jeunes - quelques données clefs.

- L'état de santé mentale des jeunes dans le Gard n'échappe pas à la tendance nationale
- Le décrochage scolaire : un facteur de risque élevé pour les jeunes gardois.

### Comment sont organisés les acteurs de la santé mentale pour les jeunes

- Prévention en faveur de la santé mentale des jeunes.
- Soins en santé mentale des jeunes.
- Accompagnement vers le rétablissement et l'insertion.

### Quels rôles pour l'action des élus en faveur de la santé mentale ?

- La déstigmatisation, par la sensibilisation des habitants à la santé mentale des jeunes.
- La prévention des risques, par un environnement favorable à la santé mentale des jeunes.
- L'accès aux soins.
- Les interventions des élus sur demande d'un tiers.
- Focus - rappel sur les règles d'admission en hospitalisation complète.

### Les moyens d'action des élus sur la santé mentale des jeunes

## ANNEXES

## Conclusion



*« Nous ferons de la santé mentale la grande cause nationale 2025 », tel est l'engagement pris par le premier Ministre Michel Barnier en octobre 2024. De fait, la santé mentale est l'affaire de tous. Avec 13 millions de personnes en souffrance psychique, tout le monde connaît dans son entourage des personnes traversant ou ayant traversé une période de vulnérabilité psychique ou émotionnelle.*

*Les élus ne sont pas épargnés. Ils se trouvent même souvent en première ligne du mal être ambiant de leurs administrés. Cette position les affecte eux-mêmes, si bien que l'AMF du Gard engage aujourd'hui des actions de prévention, affichant un soutien solidaire au regard des difficultés que pose ce contexte dans la conduite de leur mandat.*

*Les élus locaux sont tout naturellement appelés à agir. Agir c'est déjà oser parler de santé mentale, en parler plus, en parler mieux, pour aider tous et chacun à trouver un plus juste positionnement que celui de la peur, de la fuite, de l'évitement, du silence...autant de sentiments qui paralysent le vivre ensemble. Les élections municipales ne sont-elles pas une belle occasion d'aborder ce sujet, d'en débattre et de faire localement bouger les lignes de cette grande cause nationale ?*

*La jeunesse n'est pas une compétence obligatoire des collectivités locales. Néanmoins, bien des actions en faveur de la santé mentale des jeunes relèvent des compétences couramment transférées par les communes aux EPCI (social, périscolaire, animation, culture, sécurité, logement et urbanisme, politiques de la ville...). Les élus peuvent ainsi mettre en place des actions et porter les sujets de la santé mentale des jeunes, dans le cadre des différentes orientations prises dans les champs de la culture, de la sécurité, de l'urbanisme.*

*L'objectif de ce guide est de donner aux élus quelques clefs d'entrée sur le sujet de la santé mentale, en particulier celle des jeunes, qui sont nombreux dans le Gard, et dont l'avenir dessine celui de leur commune. C'est aussi un guide permettant d'identifier les atouts et les différents leviers dont disposent les élus pour informer, veiller, prévenir et fédérer les acteurs de la santé mentale des jeunes.*

# La Santé Mentale ?

**Parler de santé mentale c'est avant tout parler de santé.**

**« Il n'y a pas de santé sans santé mentale »**

La santé mentale est une dimension essentielle de notre santé globale. Elle concerne notre état psychologique, c'est-à-dire nos pensées, émotions, perceptions et processus cognitifs, qui ensemble forment notre identité, fondent notre rapport à la vie, et nous donnent les capacités à « se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté [1]. »

**La santé mentale évolue en permanence**

Ni acquise pour toujours, ni perdue à jamais, la santé mentale n'est pas figée au cours de nos vies. Elle peut être affectée par des événements, et qui parfois percutent notre équilibre psychique.

Retrouver cet équilibre, cet état dans lequel on se sent bien, suppose de s'appuyer sur nos ressources intérieures et extérieures. On peut y recourir naturellement, ou souvent apprendre à les reconnaître et à les mobiliser.

**La santé mentale concerne tout le monde**

La santé mentale n'est pas réservée aux personnes souffrant de troubles psychiques. Elle est l'affaire de toutes et tous. Elle comprend non seulement les troubles sévères (dépression sévère, schizophrénie, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs, personnalité borderline, etc), mais aussi d'autres états de mal être tels que l'anxiété, les dépressions légères, ou les situations de burn-out. Prendre soin de la santé mentale ce n'est pas seulement soigner les troubles psychiques. C'est également prévenir et surveiller les signes de mal-être avant qu'ils ne deviennent éventuellement envahissants. C'est enfin favoriser le rétablissement, qui permet aux personnes souffrant de troubles psychiques de trouver leur équilibre psychique et de vie. On ne peut pas tracer une frontière définie et définitive entre « bien portants » et « malades ». On a toutes et tous une santé mentale dont il est important de prendre soin.



[1] Définition de l'OMS de la santé mentale



# Focus : La santé mentale des jeunes

---

## **Les dynamiques de l'adolescence**

À l'âge de l'adolescence et pour les jeunes adultes, de nombreux changements viennent bousculer l'équilibre psychique : transformations physiques profondes liées à la puberté ; apprentissages de son positionnement social, au-delà du cercle familial, dans le groupe de pairs ; évolutions cognitives qui engagent les adolescents à construire leur point de vue sur des sujets éthiques, philosophiques ou politiques ; états émotionnels exacerbés.

Ainsi, à cet âge particulièrement mouvementé, se développent des comportements typiques, qui participent à tous ces apprentissages du passage à l'âge adulte : distance accrue à la vie familiale et recherche d'indépendance, remise en cause des règles et conflits, impulsivité et prises de risques, craintes et inerties...

---

## **L'attention aux signes de troubles psychiques chez les adolescents**

Ces comportements associés à la maturation psychologique méritent cependant une attention particulière. En effet, ils peuvent soit masquer des troubles psychiques d'un autre ordre, soit en induire le développement.

Un adolescent replié sur lui en famille est typique de la distanciation aux figures de l'autorité parentale ; en revanche, un adolescent replié sur lui non seulement en famille mais aussi dans de nombreux autres contextes sociaux peut souffrir de troubles psychiques. Distinguer les deux comportements demande autant d'attention à repérer que de prudence à diagnostiquer.

---

## **La santé mentale des jeunes : une thématique essentielle de la prévention**

La prévention de la santé mentale des jeunes est une veille permettant de sécuriser les chemins escarpés de la transition vers l'âge adulte. C'est aussi une vigilance renforcée pour le repérage des troubles psychiques : s'ils sont pris précocement, les chances de rétablissement sont significativement accrues.



## Les facteurs de risques de la santé mentale des jeunes

Les facteurs de risques sur la santé mentale des jeunes sont nombreux et variés. Créer les conditions favorables à la santé mentale des jeunes représente autant de champs d'actions pour la prévention des risques.

Déterminants de santé	Facteurs de risque	Facteurs de protection
<b>Individus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Génétique, handicap</li><li>• Maladie chronique</li><li>• Comportements de santé défavorables</li><li>• Faible estime de soi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attachement, sécurité affective</li><li>• Compétence psychosociale</li><li>• Comportement de santé favorables</li><li>• Bonne estime de soi</li></ul>
<b>Famille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mauvaises pratiques parentales</li><li>• Abus, violences intrafamiliales</li><li>• Pathologie/santé mentale des parents</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relations harmonieuses</li><li>• Soutien familial</li><li>• Autorité</li></ul>
<b>École</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Harcèlement</li><li>• Pression des pairs</li><li>• Mauvaises relations avec les adultes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Climat favorable</li><li>• Démarche École promotrice de santé</li><li>• Développement des compétences psychosociales</li><li>• Lutte contre le harcèlement</li></ul>
<b>Société</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Difficultés financières</li><li>• Logement précaire</li><li>• Discrimination</li><li>• Manque d'accès aux soins/services sociaux</li><li>• Tramas (guerre...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau social (relations, amitiés)</li><li>• Activités de loisir, activités physiques</li><li>• Bon accès aux soins / services sociaux</li><li>• Sécurité</li></ul>

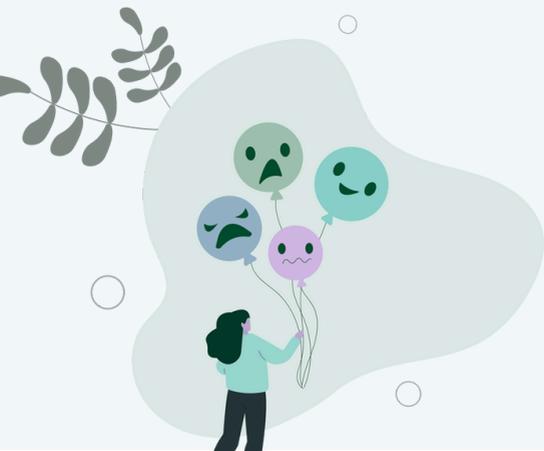
Source <https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>

## En quelques mots : les principaux troubles psychiques touchant les jeunes

Les facteurs de risques sur la santé mentale des jeunes sont nombreux et variés. Créer les conditions favorables à la santé mentale des jeunes représente autant de champs d'actions pour la prévention des risques.

### Les troubles anxieux

L'anxiété est la crainte du danger. C'est une émotion courante, souvent désagréable, mais aussi source de nos potentiels d'adaptation. L'anxiété devient problématique lorsqu'elle est trop intense ou envahissante dans notre quotidien. Cela est le cas quand les sujets d'inquiétude et de crainte sont nombreux et diffus dans nos vies, ce qui rend l'état d'anxiété continu, insidieux et épuisant. On parle alors de Trouble Anxieux Généralisé. C'est également le cas lorsque les craintes sont tellement vives, qu'elles déclenchent des crises de panique peu contrôlables et susceptibles de faire émerger des phobies, telles que par exemple les troubles obsessionnels du comportement.





## Les troubles dépressifs

La dépression n'est pas un « coup de blues ». Il s'agit d'un véritable trouble psychique, qui s'exprime dans une humeur triste, la perte d'intérêt pour toute activité et la faible énergie. Souvent, ces signes s'accompagnent d'une perte d'estime de soi, de sentiments de culpabilité injustifiés, d'idées de mort ou de suicide, de faible concentration, et sur le plan somatique de manque de sommeil et d'appétit.

La dépression touche la vie affective, familiale et sociale. C'est une maladie, et la comprendre permet d'aider la personne qui en souffre et d'éviter les idées reçues.

## Le trouble psychotique

Le trouble psychotique désigne un trouble psychique caractérisé par l'altération de la perception de la réalité : idées délirantes, émotions décalées et/ou disproportionnées, hallucinations. Traverser un tel épisode est très angoissant pour un jeune.

Les troubles psychotiques surviennent entre 12 et 25 ans. Ils se manifestent progressivement avec trois phases : celle des vulnérabilités, sans symptôme autres qu'un état mental fragile ; celle des risques préalables, où certains symptômes s'expriment de façon atténuée et transitoire ; celle de l'épisode aigu.

L'épisode psychotique peut évoluer vers une psychose avérée. Il peut également accompagner d'autres troubles psychiques comme la schizophrénie ou la bipolarité. De plus, les personnes souffrant d'un trouble psychotique présentent une sensibilité plus sévère à l'usage de substances psychoactives, au premier rang desquelles le cannabis.

Le trouble psychotique peut s'améliorer, avec une possible rémission fonctionnelle, qui a d'autant plus de chances de se produire que le trouble est repéré tôt [1].

## Les troubles de l'addiction

Les troubles addictifs désignent les troubles liés à l'utilisation de substances entraînant une dépendance, telles que l'alcool, le tabac ou les drogues.

On distingue les usages nocifs des produits psychoactifs, qui mettent à mal la santé physique ou psychique, mais sans dépendance avérée. La dépendance commence avec des modalités d'usage impulsives, délétères pour soi, incontrôlées et envahissantes.

Les troubles de l'addiction qui touchent les jeunes concernent la consommation de substances psychoactives, mais aussi d'autres comportements, tels que les jeux de hasard et d'argent, les jeux vidéo, les réseaux ou la pornographie.

Les formes prises par les troubles addictifs sont différentes, mais ils relèvent de mêmes mécanismes de dépendance, qui a d'importants effets sur l'humeur, l'énergie, la disponibilité à l'autre. Il est possible de se rétablir de ses troubles, et les prises en charge dédiées sont essentielles.

[1] *Aurélie Schandrin, Troubles psychiques chez les jeunes, Intervenir tôt et donner de l'espoir, Avelines, Ères, 2025.*



# La santé mentale des jeunes : quelques données clés

La santé mentale des jeunes est fragile et inquiétante. Toutes les données sérieuses suffisent à nous alerter.

Santé Publique France estime qu'en 2022, **21 % des jeunes de 18 à 25 ans** ont traversé un épisode dépressif caractérisé[1], pour la grande majorité modéré (11%) ou sévère (8,7%) ; **11 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans présentent des états anxieux**, avec une prévalence nettement plus élevée chez les jeunes filles (17,4 %, contre 5,3 % chez les garçons)[2].

Les derniers résultats de l'enquête EnCLASS[3] en milieu scolaire constate que **plus de la moitié des jeunes collégiens et lycéens interrogés présentent des scores inférieurs aux niveaux de bonne santé mentale** définis par l'OMS. Un jeune sur deux se plaint de divers maux, parmi lesquels reviennent au premier plan les difficultés de sommeil, la nervosité et l'irritabilité. On estime également à **15 % le risque de dépression chez ces jeunes** enquêtés en milieu scolaire. Enfin, près d'**un lycéen sur quatre (24%)** a déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois !



[1] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/depression-et-anxiete/documents/article/prevalence-des-etats-anxieux-chez-les-18-85-ans-resultats-du-barometre-sante-publique-france-2017-2021>

[2] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/depression-et-anxiete/documents/article/prevalence-des-etats-anxieux-chez-les-18-85-ans-resultats-du-barometre-sante-publique-france-2017-2021>

[3] <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/sante-mentale-et-bien-etre-des-adolescents-publication-d-une-enquete-menee-aupres-de-collegiens-et-lyceens-en-france-hexagonale>



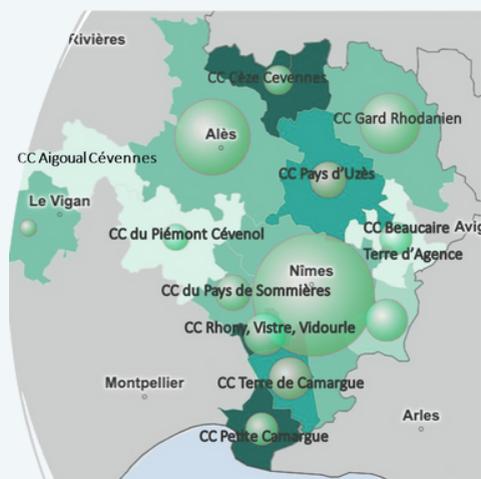
## L'état de santé mentale des jeunes dans la Gard n'échappe pas à cette tendance

À l'échelle du Gard ces données d'enquête n'existent pas sous la même forme. L'état de santé mentale de la population générale ou celle des jeunes en particulier n'est pas aisée à mesurer. Le CREAI et l'ORSM [1] proposent un indicateur de mesure de la santé mentale des jeunes de moins de 18 ans, calculé à l'échelle des EPCI, à partir du nombre d'enfants de 1 à 17 ans pris en charge pour une maladie psychiatrique soit dans le cadre d'une Affection Longue Durée psychiatrie, soit dans le cadre d'un recours aux soins hospitaliers de court ou moyen séjour somatiques ou psychiatriques.

Selon cet indicateur, en 2022, 2 560 jeunes de moins de 18 ans ont eu recours à une prise en charge pour suivi psychiatrique, soit un taux moyen dans le Gard, 1,6 %.

Les taux de recours des EPCI varient de 20 % entre les territoires où ils sont le plus important (CC Cèze Cévennes, CC Petite Camargue, CC Terre de Camargue, CC Pays d'Uzès) et ceux où ils sont le plus faible (CC du Piémont Cévenol, CC du Pont du Gard, CC Causses Cévennes Aigoual).

Les grandes intercommunalités, celles de la Métropole de Nîmes, d'Alès et du Gard Rhodanien, présentent des recours rapprochés de la moyenne. Se trouvent également cette fourchette moyenne les CC du Vigan, et de Sommière, présentant à cet égard un profil contrasté au regard des intercommunalités voisines de taille comparable.



[1] CREAI Centre Régional d'Études d'Actions et d'Informations - ORSM Observatoire Régional de la Santé Mentale

### L'indicateur des taux de recours pour maladies psychiatriques : le haut de l'iceberg

Les taux de recours des prises en charge pour maladies psychiatriques saisit la part des jeunes pris en charge selon différentes modalités possibles (ville, ambulatoire, hospitalisation). Leur interprétation doit rester prudente et concertée.

En effet, cet indicateur est ambivalent : il peut mesurer de réels besoins des jeunes, avec un taux de recours élevé sur les territoires où l'état de santé mentale des jeunes est la plus fragile ; mais il peut également mesurer des difficultés relatives d'accès aux soins et de prise en charge des jeunes, notamment marqué là où le recours est particulièrement faible.

Cet indicateur reste muet sur les jeunes qui n'ont pas encore eu accès aux soins, et plus globalement mérite d'être complété par d'autres indicateurs de risques, reconnus comme des déterminants de la santé mentale.



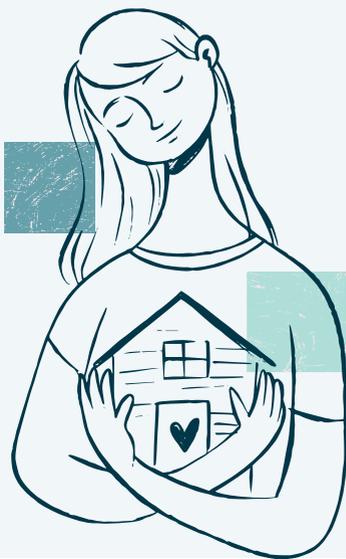
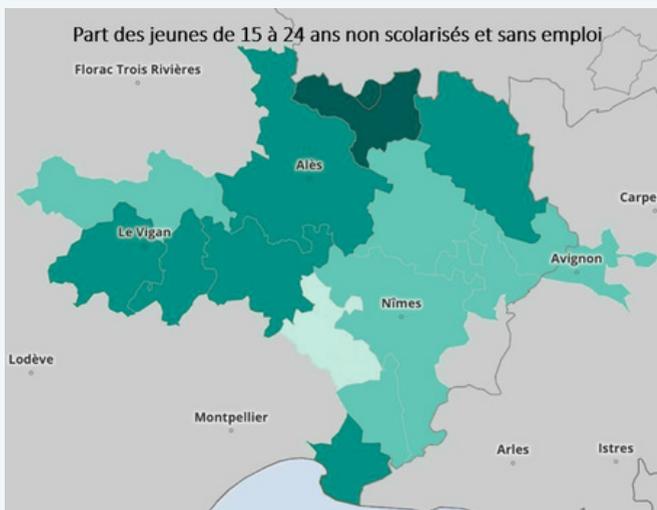
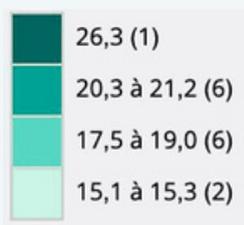


## Le décrochage : exemple d'indicateur de risque sur la santé mentale des jeunes gardois

Certains risques pesant sur la santé mentale peuvent être approchés à l'échelle territoriale des intercommunalités à travers des indicateurs de conditions de vie ou socioéconomiques.

L'indicateur de désinsertion des jeunes est un bon exemple d'observation des facteurs de risque de la santé mentale des jeunes. Il mesure la part des jeunes, qui ne sont ni scolarisés ni en emploi. Ses situations de décrochage scolaire et/ou professionnel sont révélatrices de difficultés de projection sociale, d'incertitudes économiques, d'anxiétés générées par la peur de l'échec face à la compétition, aux attentes familiales ou sociétales...

Dans le Gard, près d'**un jeune sur cinq (19 %) âgés de 15 à 24 ans** ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ce qui représente respectivement 3 et 4 points de plus qu'en Occitanie (16%) et qu'en France (15 %).



# Comment sont organisés les acteurs de la santé mentale pour les jeunes

Les acteurs de la santé mentale sont organisés aux différents points du parcours de vie des jeunes.

## Réhabilitation

### vers le rétablissement et l'insertion

- Centres de réhabilitation psychosociale
- Unités d'enseignement spécialisées et dispositifs d'inclusion scolaire
- Services sociaux et d'insertion professionnelle
- Services de soins à domicile (SESSAD) et les services d'accompagnement (SAVS)
- Services d'hébergements pour les jeunes
- Services aux aidants et pair-aidance
- Services de coordination des parcours

## Prise en charge

### soins en santé mentale des jeunes

- Par les professionnels de santé de ville
- Par les structures d'accueil, d'orientation et de suivi intermédiaire
- Par les établissements et services hospitaliers publics
- Par les établissements privés en ce qui concerne les jeunes adultes, pour certaines thérapies
- Par les structures de soins spécialisés

## Prévention

### en faveur de la santé mentale des jeunes

- Sur les lieux de vie des jeunes et de leurs parents
- Sur les lieux d'accueil et d'orientation
- Sur les espaces publics, via la prévention spécialisée, la médiation sociale et de santé, et les autres dispositifs "d'aller-vers"
- Sur internet : réseaux et lignes d'écoute

Possibilité d'atteindre un équilibre en santé mentale à chaque étape

État de bien-être

# Quels rôles pour l'action des élus en faveur de la santé mentale ?

## 1. La déstigmatisation, par la sensibilisation des habitants à la santé mentale des jeunes

Il s'agit de parler de la santé mentale, mieux en comprendre les risques, prévenir l'isolement social et développer les tolérances et solidarités favorables à l'inclusion et au rétablissement. Les élus ont une position privilégiée pour promouvoir l'information, la sensibilisation et la formation. Ils disposent en effet de leviers susceptibles d'être mobilisés.

- La participation des jeunes dans les instances citoyennes
- L'intégration de la thématique de la santé mentale des jeunes dans les actions culturelles : promotion de débats publics sur le sujet, mise à disposition des ouvrages, films, et documents dans les médiathèques
- Le développement des interventions sur les compétences psychosociales dans le cadre des activités périscolaires
- La promotion des formations de Premiers Secours en Santé Mentale pour les personnels et les habitants
- L'engagement dans les campagnes d'information (les Semaines d'Information en Santé Mentale)

## 2. La prévention des risques, par un environnement favorable à la santé mentale des jeunes

Les élus ont un rôle actif à jouer en matière de prévention des risques.

Les leviers concernent plusieurs champs relevant des compétences des communes ou intercommunalités :

- Le renforcement des actions de soutien à la parentalité dans les CCAS/CIAS : groupes de paroles, ateliers enfants/parents...
- L'offre d'infrastructures sportives accessibles et adaptées aux différents âges
- L'accès facilité aux activités culturelles
- La participation des jeunes à la conception des espaces publics dans le cadre des aménagements urbains
- La médiation sociale et de santé dans le cadre des politiques de prévention de la délinquance

## 3. L'accès aux soins

L'amélioration de l'accès aux soins en santé mentale, comme l'accès aux soins en générale, est conditionnée par des facteurs liés à la démographie médicale, et à l'organisation des soins et services face auxquels l'action des élus peuvent se sentir démunis.

Pour autant, leur rôle pour faciliter l'accès aux soins n'est pas neutre et ils disposent de leviers utiles :

- Informations sur l'organisation locale des acteurs de la santé mentale, qui permet une plus grande pertinence des adressages et des parcours plus fluides pour les jeunes et leurs parents
- Rôle fédérateur des élus pour contribuer au décloisonnement des acteurs et la coopération entre les nombreux secteurs concernés : crèche, écoles, services sociaux, police ou gendarmerie, justice, protection de l'enfance, et pédiopsychiatrie.

**Les déterminants de la santé mentale des jeunes sont larges, et les possibilités d'agir nombreuses.**

**Les élus disposent des compétences pour mener des actions favorisant la santé mentale des jeunes.**





#### 4. Les interventions des élus sur demande d'un tiers

##### ✔ Situations d'urgences psychiatriques : une définition légale simple et ouverte

« L'urgence psychiatrique se définit par une demande dont la réponse ne peut être différée. Il y a urgence à partir du moment où quelqu'un se pose la question, qu'il s'agisse du patient, de l'entourage ou du médecin. Elle nécessite une réponse rapide et adéquate de l'équipe soignante afin d'atténuer le caractère aigu de la souffrance psychiatrique »[1]

Deux exemples de situations susceptibles de poser la question de l'urgence : la crise d'anxiété aiguë ; les comportements agressifs envers lui-même ou envers les autres. Bien d'autres situations pourraient être citées.

Face à une urgence psychiatrique, on peut se sentir désemparé. Il est important de garder son calme, de rester dans l'écoute active, et de recueillir le plus d'informations possible.

##### ✔ Situation d'urgences et de crise – que faire ?

Deux cas de figures :

- Le jeune en détresse n'a aucun suivi psychiatrique en cours et/ou refuse toute aide  
→ contacter le 15
- Le jeune a un suivi psychiatrique  
→ contacter le service concerné par ce suivi (CMPEA ou autres services de psychiatrie)

En attendant les secours

- Trouvez un endroit où vous vous sentez en sécurité, gardez un téléphone à portée de la main
- Créez le calme autour de vous ou autour du jeune en détresse, en parlant doucement et en évitant qu'il y ait trop de personnes autour
- Prendre contact avec le médecin traitant lorsqu'il le jeune est suivi, il peut être de bon conseil sur la situation
- Observez le comportement du jeune en crise, de manière à pouvoir le décrire au mieux aux intervenants à leur arrivée.

##### ✔ Comment s'organise le parcours du jeune après mon appel des urgences ?

Le 15, Service d'Accès aux Soins oriente :

- Vers un professionnel de santé, sur des soins non programmés
- Vers un Centre d'Accueil et de Crise
- Vers le Services d'Accueil d'Urgences dont dépend le territoire de résidence, où les médecins peuvent poser un diagnostic, en lien avec l'équipe de liaison
- Vers l'intervention d'une équipe mobile pour intervenir sur la situation et éviter les urgences

Les structures de soins accueillent et prennent en charge :

- Jusqu'à 16 ans, l'admission se fait dans les services de pédopsychiatrie du secteur dont dépend le jeune

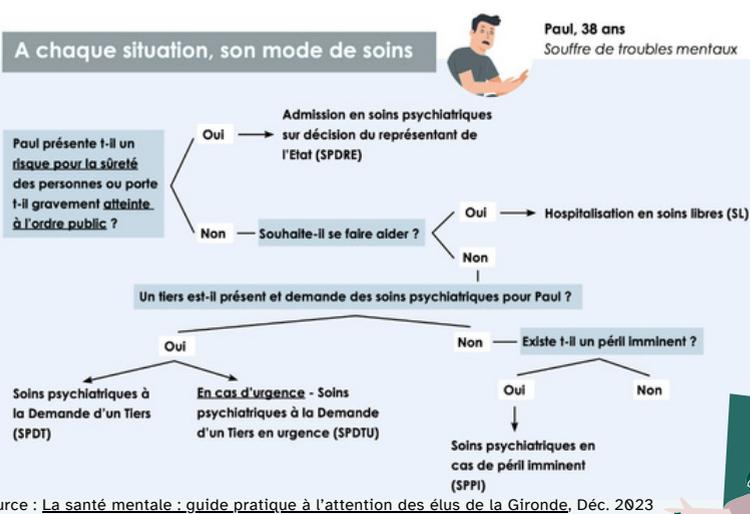


[1] Circulaire n° 39-92 DH PE/DGS 3 C du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques Circulaire n° 39-92 DH PE/DGS 3 C du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques. - APHP DAJDP



## Focus sur les règles d'admission en hospitalisation complète

Pour les adultes : admission libre / admission sous contrainte

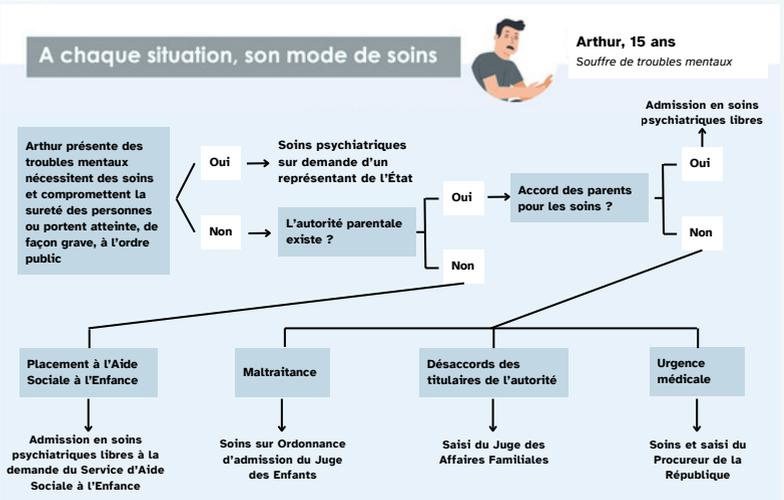


### Pour les mineurs : l'admission en hospitalisation est en soins libres

La règle générale est que l'hospitalisation sous contrainte, prononcée par le chef d'un établissement autorisé, n'est pas applicable aux mineurs.

L'hospitalisation se fait sur demande des personnes titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ou par le tuteur.

- En cas de désaccord entre les personnes ayant l'autorité parentale il convient de saisir le juge aux affaires familiales qui arbitre
- S'il n'y a pas de consentement des personnes ayant l'autorité parentale alors que la santé et l'intégrité corporelle du mineur est en jeu le médecin peut faire la demande d'une mesure d'assistance éducative



Graphique réalisé par la MDA 30 et le PTSM du Gard

# Les moyens d'action des élus sur la santé mentale des jeunes

La volonté politique qu'ont les élus pour agir en faveur de la santé mentale des jeunes peut s'appuyer sur des outils de contractualisation tels que les Contrat territorial global, Comité Intercommunale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Contrat de Ville, Contrats OPH, Programme de Réussite Éducative, Ateliers Santé Ville...

Mais la volonté politique peut aussi s'appuyer sur des instruments de contractualisation spécifiques que sont les Contrats Locaux de Santé Mentale, qui permettent notamment de dégager un temps de coordination partiellement financé par l'ARS. Cette coordination dédiée à la santé mentale, et notamment à celle des jeunes, ouvre plusieurs avantages :

- 1) le sujet de la santé mentale peut être plus facilement reconnu et articulé aux différentes actions mises en place dans une variété de champs de compétences ;
- 2) la mesure des besoins des jeunes habitants en matière de santé mentale et la lisibilité de l'organisation des acteurs du territoire sont améliorées par un travail d'observation, de consultation au plus proche des besoins ;
- 3) la coopération des acteurs du territoire peut être renforcée par la position fédératrice des élus locaux, l'animation de la concertation et du maillage de proximité étant gage de décloisonnement et de continuité des parcours.

---

## CONCLUSION

***La santé mentale des jeunes est l'avenir de tous. La préserver est un impératif pour la vitalité de nos villes et villages. Les élus ont un rôle essentiel à jouer en termes de sensibilisation et de compréhension des enjeux, de contribution à la prévention des risques de l'environnement familial et social dans lequel grandit la jeunesse, et de promotion des coopérations pour un approche globale et décloisonnée de la santé mentale des jeunes.***

# **A N N E X E S**

# Les secteurs de la psychiatrie infanto juvénile

## le découpage communal des secteurs de psychiatrie infanto juvénile dans le Gard

La psychiatrie infanto-juvénile est organisée autour de trois grands secteurs, respectivement adossés aux trois établissements hospitaliers : le CHU de Nîmes, le Centre Hospitalier d'Alès, et le Centre Hospitalier Spécialisé du Mas Careiron.

Chaque secteur comprend un éventail de modalités de prise en charge projetées sur le territoire :

- La grande majorité des soins hospitaliers pour les enfants se déroulent dans les CMPEA, qui disposent d'outils variés pour les soins et suivis des jeunes
- Les unités d'hospitalisation sont essentiellement des unités d'hospitalisation de jour
- Une seule unité de lits d'hospitalisation complète sur le CHU de Nîmes pour les jeunes de moins de 16 ans

Retrouvez de quel secteur de psychiatrie infanto juvénile dépend votre commune via le lien ci-dessous :

<https://www.mda30.com/wp-content/uploads/2025/09/Tableau-communes-Secteur-infantoJuvénil-du-Gard-1.xlsx>



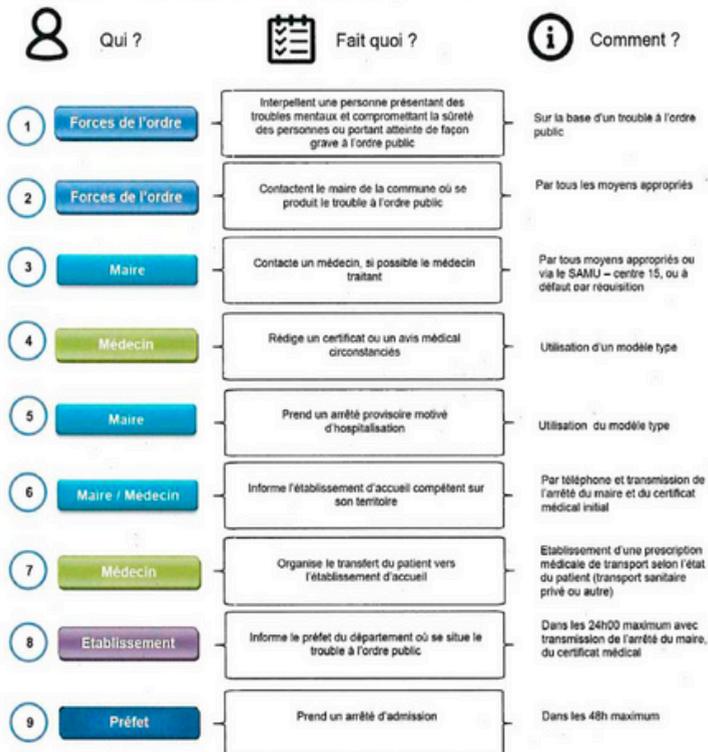
# SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DÉCISION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT (SPDRE)

## Annexe 3 LOGIGRAMME La compétence de principe du Maire

L3213-2  
du Code de la  
Santé Publique

Admissions en soins psychiatriques sur  
décision du représentant de l'État  
*suite à une décision provisoire d'un maire*

Que faire lorsqu'une personne présente des troubles mentaux manifestes et un danger imminent pour la sûreté des personnes ?





# Les Contrats Locaux de Santé Mentale

## La contractualisation au service d'un projet en faveur de la santé mentale des habitants

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus-es, la psychiatrie, les représentant-es des usager-ères, les aidant-es et l'ensemble des professionnel-les du territoire.

Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Il permet d'agir sur 5 dimensions :

1. L'observation et la connaissance des questions de santé mentale sur le territoire
2. L'accès aux soins et la continuité des soins
3. La lutte contre la stigmatisation
4. La promotion de la santé mentale par le développement d'environnements favorables
5. L'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté des usager-ères

Concrètement, il permet de créer des espaces de collaboration entre les professionnel-les d'un territoire sur les questions de santé mentale, d'articuler la médecine de ville et l'hôpital pour faciliter les parcours de soins et de mener des actions de prévention et de promotion de la santé mentale pour renforcer les compétences des personnes.

### La contractualisation d'un CLSM

Le CLSM s'inscrit dans la stratégie des Contrats Locaux de Santé, qui en sont un préalable. Il est doté d'une gouvernance spécifique, centré sur le volet santé mentale.

Dans le cadre de la labellisation d'un CLSM, la collectivité territoriale pourra solliciter auprès de l'ARS un financement en fonction des besoins territoriaux pour :

- Un temps de coordination du CLSM (en sus du financement pour la coordination CLS). Il s'agira par exemple de compléter un temps de travail du coordinateur CLS qui n'est pas à temps plein (un coordinateur CLS peut être à minima à 0,70%), de co-financer un poste de coordinateur CLSM notamment sur les territoires denses, ou de financer un temps de logistique/communication relevant du CLSM ;
- Et/ou certaines actions qui ne sont pas déjà financées par les directions de l'ARS.

Les financements seront plafonnés en fonction du nombre d'habitants du territoire CLS de la manière suivante :

- Territoires entre 0 et 40 000 habitants : plafond de 8000€
- Territoires entre 40 000 et 80 000 habitants : plafond de 13 000€
- Territoires entre 80 000 et 300 000 habitants : plafond de 20 000€

Il ne sera pas demandé un cofinancement à parité égale par la structure porteuse pour le temps de coordination CLSM.



PRODUCTION PTSM30 et MDA30  
MAQUETTE DANAË BACH

ÉDITION 2025